

DEMANDE D'ACTE DE DECES

1) Lieu de la demande

La demande d'acte de décès s'effectue dans la mairie du lieu de décès de la personne concernée par l'acte **ou** dans la mairie du dernier domicile du défunt. Elle peut également se faire par courrier.

Elle peut également se faire en ligne sur le site suivant: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>

2) Qui peut le demander ?

Toute personne peut demander un acte de décès, sans justification particulière.

3) Documents à apporter

Demande en mairie ou par courrier:

- les noms et prénoms du défunt,
- et la date du décès.

4) Plus d'informations (délai de délivrance, durée de validité...)

Site du service public: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>